

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 30 DI GHJUGNU E PRIMU DI**  
**LUGLIU DI 2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 30 JUIN ET PREMIER JUILLET**  
**2022**

2022 / E3/044

**REPONSE DE MADAME ANTONIA LUCIANI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME  
JULIA TIBERI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

**Objet : Territorialisation des Plans canicule**

Cara cunsigliera,

Vi ringraziau per a vostra dumanda ! Comme vous le mentionnez dans votre question, la Corse a été frappée par un épisode de très forte chaleur relavant d'une situation caniculaire exceptionnelle pour le mois de juin.

Nous pouvons noter que les services de l'Education nationale n'ont pas souhaité déclencher de mesures radicales telle que la fermeture des établissements scolaires, malgré les températures extrêmement élevées.

Cependant, les personnels techniques de la Collectivité de Corse dans les établissements se sont investis considérablement, et je tiens d'ailleurs à les remercier. Cela s'est traduit par l'aération de salles, la mise à disposition de bouteilles d'eau et parfois de ventilateurs.

Par ailleurs, concernant les examens, les chefs d'établissements ont privilégié les salles les moins exposées au soleil et donc les moins chaudes.

Je vous l'accorde, cette situation n'est actuellement pas satisfaisante. D'une façon générale, il n'est pas envisageable, notamment pour les problématiques énergétiques, de climatiser l'ensemble des surfaces des établissements scolaires ; mais il est apparu essentiel d'aménager dans chaque établissement où cela est nécessaire, une zone stratégique climatisée pouvant accueillir des élèves, des personnels, voire des examens.

Cela vient d'être réalisé notamment au LP du Finusellu et cela a vocation à se développer sur d'autres sites.

Je souhaite toutefois signaler que certains établissements relativement récents répondent aux normes environnementales et peuvent lutter efficacement contre les périodes de forte chaleur et/ou de grand froid, je pense notamment au collège du Stiletto.

Cependant, au regard des évolutions climatiques, nous souhaitons mener une politique forte de rénovation énergétique, et de réhabilitation de certains collèges et lycées qui sont de véritables passoires énergétiques.

Cette action sera menée en totale transversalité avec les services de la direction des infrastructures de l'enseignement mais également avec l'Agence d'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie, puisque nous avons un projet en commun que nous vous présenterons d'ici quelques mois.

En complément de ce programme de rénovation énergétique, la mise en place de protections passives des établissements est également programmée. A titre d'exemple, l'installation de protections solaires extérieures qui arrêteront le soleil avant même qu'il ne rencontre la vitre.

Comme j'ai pu le stipuler lors de la présentation du rapport au sujet du projet de la création des nouveaux établissements publics locaux d'enseignement pour le grand Aiacciu, il est primordial de prendre en compte certaines erreurs du passé ; et ces futurs établissements que la Collectivité de Corse construira devront être des établissements de référence en termes d'architecture, d'intégration paysagère, mais aussi de développement durable, c'est-à-dire des bâtiments à énergie positive où les élèves pourront travailler dans conditions correctes.

Nous travaillerons également sur les conditions d'accès et de mobilité, ces espaces devront être pensés de façon à répondre à la fois aux besoins pédagogiques mais aussi à la vie quotidienne de l'ensemble des acteurs : élèves, enseignements, personnels administratifs et techniques.

Enfin, pour répondre à la question de la territorialisation des mesures liées à la question des journées chaudes, notre philosophie est de toujours être favorables à une prise de décision au plus près du terrain et donc à une territorialisation des mesures prises, et cela est particulièrement évident dans ce domaine au vu des spécificités de la Corse, notamment au plan climatique.

Nous souhaitons donc que la Collectivité de Corse puisse être associée à cette prise de décision qui relève pour le moment, exclusivement des préfectures.

A ringraziarvi !